

Adhésion en tant que membre étudiant TLM agréé

Réservée aux candidats des programmes de formation technologie de laboratoire médical agréés seulement

Pour être admissible à l'adhésion en tant que membre étudiant agréé, vous devez être étudiant à temps plein d'un programme de formation TLM menant à la certification de la SCSLM.

Assurez-vous de vous inscrire aussitôt que possible pour profiter des avantages d'adhésion de la SCSLM.

| Première option d'adhésion | Deuxième option d'adhésion |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Statut de membre étudiant pendant 2 ans: 82 \$ | Statut de membre étudiant pendant 4 ans: 107 \$ |
| <p>1re échéance : Première tentative admissible à l'examen – Ayant réussi l'examen national, on vous offrira l'adhésion à titre de membre certifié ainsi qu'un certificat SCSLM dans votre de résultats d'examen.</p> <p>2e échéance : Deuxième tentative admissible à l'examen – Votre adhésion sera prolongée jusqu'à la prochaine session d'examen consécutive pour vous permettre de profiter des frais d'adhésion réduits encore une fois</p> <p>Pour devenir admissible à cette option, vous devez passer le prochain examen offert – aucune exception ni prolongation seront offertes.</p> <p>L'assurance responsabilité professionnelle (ARP) s'applique uniquement aux programmes de stages cliniques; elle prendra fin à votre première tentative d'examen.</p> | |

Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables ni transférables

Les frais comprennent les taxes et l'assurance responsabilité professionnelle pour les stages cliniques seulement

Avantages :

- ✓ Escompte offert aux membres pour l'examen de certification
- ✓ Assurance responsabilité professionnelle
- ✓ Abonnement au jCSLM
- ✓ Programmes d'escompte
- ✓ Et plus encore!

Comment présenter une demande d'adhésion à la SCSLM à titre de membre étudiant agréé :

Vous pouvez présenter votre demande en ligne au site scslm.org ou remplir le formulaire de demande.

Afin de répondre aux critères d'adhésion à la catégorie de membre pour votre examen, vous devez être membre avant de vous inscrire à l'examen et avant la date limite de présentation des demandes d'examen.

Confidentialité :

lire l'entente sur la protection des renseignements personnels et indiquer votre réponse sur le formulaire de demande.

Les formulaires remplis peuvent être envoyés à notre bureau par la poste, par télécopieur ou par courriel. Vous trouverez les coordonnées de la personne-ressource au bas de la demande.

Information importante concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels

La SCSLM s'est engagée à protéger la vie privée de ses membres. Ceci se reflète également dans nos pratiques commerciales. Cette feuille de renseignements explique de quelle façon la SCSLM recueille, utilise, partage et protège les renseignements personnels de ses membres.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels représentent toutes les informations susceptibles d'identifier une personne.

La SCSLM recueille l'information suivante auprès de ses membres :

- nom
- adresse
- numéro de téléphone
- courriel
- numéro de télécopier
- nom, adresse et téléphone de l'employeur
- date de naissance

À des fins d'identification pour :

- traiter l'adhésion
- traiter l'assurance responsabilité professionnelle
- expédier l'abonnement gratuit au journal (jCSLM)
- établir l'admissibilité au programme d'escompte des membres de la SCSLM
- faire parvenir l'information sur les événements, les programmes et les services de la SCSLM
- traiter des factures pour les activités, les produits et services
- fournir de données pour les rapports de recherche
- préparer le Tableau de la SCSLM.

La SCSLM peut également recueillir les renseignements personnels suivants sur ses membres :

- le profil de certification
- la participation bénévole à des comités et à des groupes de travail
- la participation à des cours d'éducation permanente
- la participation aux LABCON
- l'adhésion à une association provinciale/organisme de réglementation

Divulgation des renseignements personnels

Mis à part les cas suivants, la SCSLM ne divulgue aucun renseignement personnel à des tiers. À moins que les membres de la SCSLM ne spécifient qu'ils ne souhaitent pas que leurs renseignements personnels soient divulgués, la SCSLM le fera dans les cas suivants à des fins identifiées ci-dessous :

1. L'adresse peut être donnée aux fournisseurs approuvés de programmes d'escompte offerts aux membres de la SCSLM afin qu'ils puissent leur faire parvenir l'information sur leurs services.

2. L'adresse peut être fournie aux associations provinciales à des fins de marketing.

3. Le nom, l'année de certification, le statut de membre, ainsi que la ville et la province de membre, ainsi que la ville et la province de résidence des membres sont publiés annuellement dans le Tableau. Le Tableau est publié en version imprimée et il est affiché dans la section publique du site Web de la SCSLM.

La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques est de juridiction fédérale et elle régit la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels. En vertu de cette loi, nous devons obtenir le consentement de nos membres dans les cas précisés plus haut. **Si vous souhaitez que vos renseignements personnels ne soient pas divulgués à des tiers dans les conditions mentionnées plus haut, veuillez remplir la section sur le consentement à la divulgation d'information demandé par la SCSLM.**

Sécurité et garanties

La SCSLM accorde la plus haute importance à la sécurité en ce qui a trait à tous les renseignements personnels qu'elle recueille. Tout renseignement personnel recueilli par la SCSLM est conservé en lieu sûr dans une base de données informatique à un niveau de sécurité approprié à la discrétion de l'information recueillie. Seul le personnel autorisé de la SCSLM a accès aux dossiers des membres.

Renseignements personnels/Demandes personnelles

Si vous avez des questions sur les politiques et méthodes de confidentialité de la SCSLM, ou si vous souhaitez avoir accès à votre dossier de membre, veuillez communiquer avec :

Katherine Coles, Coordonnatrice des ressources humaines et des opérations
Téléphone : 1-800-263-8277, poste 8602
Télécopieur : 905-528-4968
Courriel: katherinec@csmls.org